

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1802

21 juillet 2015

SOMMAIRE

4ART S.A.	86454	ML Concept S.A.	86459
Aerlux	86450	NoMachine S.à r.l.	86450
ALG Luxco I S.C.A.	86463	Paul Mathey Architecture & Design S.à.r.l.	86471
AltaFund Value-Add I	86450	Profima S.A.	86456
Asc Design S.à r.l.	86450	Reof SLP I	86493
Atalaya Luxco Midco	86454	Rocket Club GP S.à r.l.	86474
Aviva Investors Investment Solutions	86450	Scoubidoux S.à r.l.	86453
City RE 26 S.à r.l.	86454	Société privée d'investissements mobiliers S.A.	86455
City RE 35 S.à r.l.	86456	Solairo S.à.r.l.	86455
CORPUS SIREO Trust No. 1 S.à r.l.	86456	Sozan Holding S.A.	86453
DCSF (Parallel) Holding S.à r.l.	86451	Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l.	86453
Domus Residential S.à r.l.	86496	Sunap S.A.	86452
Excellence Logging Manco S.à r.l.	86483	Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. ...	86457
Hansteen Borsigstrasse S.à r.l.	86496	Synthes Luxembourg S.à r.l.	86452
HLF (Luxembourg) Financial	86452	Synthes Luxembourg S.à r.l.	86453
Jaeger Shipping S.à r.l.	86451	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.	86455
Jeër-Stuff S.à r.l.	86451	Teleperformance Germany S.à r.l.	86455
Kiribati S.à r.l.	86452	Thermo Luxembourg Holding S.à r.l.	86454
Life Assets Trust II S.A.	86452	UBIK	86453
Luxtom S.à r.l.	86451	Whitewood (MSCP) UK S.à r.l.	86456
Lyxor Titrisation 1	86451		
Marnix Luxembourg Holding S.à r.l.	86496		

Aerlux, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015077579/9.

(150088859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Aviva Investors Investment Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 152.783.

Le bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mai 2015.

Référence de publication: 2015077576/10.

(150089407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077564/10.

(150088837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Asc Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.881.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015077573/11.

(150089295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

NoMachine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 171.704.

En date du 20 mai 2015, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Démission de Mr Martin Paul Galliver, du poste de gérant avec effet au 22 mai 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NoMachine S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015076219/14.

(150087380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Luxtom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 146.623.

—
Le Bilan au 31 janvier 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015076157/9.
(150087028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Jaeger Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 143.278.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2015.
Référence de publication: 2015076114/10.
(150086398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Jeër-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3743 Rumelange, 1, rue Nicolas Pletschette.
R.C.S. Luxembourg B 132.584.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015076115/10.
(150086657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Signature.

DCSF (Parallel) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 179.055.

EXTRAIT

Par décision en date du 19 mai 2015, le Conseil de Gérance de la société a décidé de transférer le siège social de L-1940 Luxembourg, 296-298 route de Longwy à L-2146 Luxembourg, 76-78, rue de Merl, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Howald.
Référence de publication: 2015076739/12.
(150087630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Signature.

Lyxor Titrisation 1, Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 179.339.

—
Par résolutions prises en date du 17 février 2015, l'associé unique a accepté la démission de Stéphane Aidan, avec adresse professionnelle au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 1^{er} février 2015;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2015.
Référence de publication: 2015078624/13.
(150089921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Sunap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 37.368.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080821/9.

(150092584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Synthes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 262.073.126,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.607.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015080780/10.

(150092635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Kiribati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015078604/10.

(150090424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

HLF (Luxembourg) Financial, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 192.643,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 180.855.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080454/12.

(150091888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Life Assets Trust II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 186.069.

Je soussigné, Alesandro Sicheri, administrateur de la société Life Assets Trust II S.A., enregistrée sous le numéro B186.069 (la «Société») démissionne de ma fonction de l'administrateur avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Alesandro Sicheri

Le mandataire

Référence de publication: 2015078633/13.

(150089646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Sozan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 14.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080770/9.

(150092408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Synthes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 262.073.126,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.607.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015080781/10.

(150092636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Scoubidoux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 157.530.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080791/10.

(150092557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Sparrowhawk Properties 402 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.347.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080771/11.

(150092356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

UBIK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.889.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2014

Il fut pris acte lors de l'Assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 23 septembre 2014, du changement d'adresse du gérant: Monsieur Mathieu MOISE, né le 29 août 1980 à Metz (France), demeurant à L- 1837 Luxembourg, 27, Rue Goethe.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015075673/14.

(150085648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Atalaya Luxco Midco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.142.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 Mai 2015.

Référence de publication: 2015078197/10.

(150089817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

4ART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015080915/13.

(150092422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

City RE 26 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 183.895.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015075866/14.

(150086704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.668.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.261.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 5 juin 2014

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler pour une durée indéterminée les mandats des gérants de la Société suivants:

- M. Aidan FOLEY;
- M. Pierre METZLER;
- M. Anthony SMITH; et
- M. Marcel VAN DER MEIJDEN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015075666/16.

(150085606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2015.

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015077402/9.
(150087665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Solairo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 22/05/2015.
Référence de publication: 2015077378/10.
(150087407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Teleperformance Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 189.515.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale de la Société daté du 5 mai 2015 que;

- la démission de M. Norbert Hans VAN LIEMT de son mandat de gérant de la société en date du 04 mai 2015 a été ratifiée
- M. Ioannis TOURKOMANIS, né le 15 février 1958 à Alexandrie (Egypte), résidant à 15236, Athènes, 18, Palaia Penteli, est nommé gérant de la société à partir du 4 mai 2015 pour une durée indéterminée.

A Luxembourg, le 26 mai 2015.
Un mandataire

Référence de publication: 2015077403/14.
(150088481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Société privée d'investissements mobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 187.205.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 19 mai 2015

L'Actionnaire Unique confirme le mandat de
Ernst & Young Luxembourg S.A.
société anonyme inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0088019, ayant son siège social au 7 Rue Gabriel Lippmann - Parc d'activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach (Mënsbech)
en qualité de Réviseur d'entreprises agréé - au lieu et place du commissaire aux comptes dont il est, en tant que de besoin, révoqué de son mandat - à compter de la réalisation du transfert de siège de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, soit le 6 mai 2014.
Le mandat du réviseur d'entreprises agréé est fixée à une (1) année et prendra fin à l'issue de la décision de l'actionnaire unique (ou de l'assemblée générale des actionnaires selon le cas) qui se tiendra en 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 21 mai 2015.

Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015077374/21.

(150087513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

CORPUS SIREO Trust No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 136.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2015.
Référence de publication: 2015075931/10.
(150086675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Profima S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 152.852.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROFIMA S.A.
Alexis DE BERNARDI / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015077953/12.
(150088996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

City RE 35 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.934.

EXTRAIT

La Société a pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Maqboolali Mohamed, se trouve désormais au 15 Sackville Street, Londres W1S 3DJ, Royaume-Uni.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mai 2015.
Pour la Société

Référence de publication: 2015075875/14.
(150086695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Whitewood (MSCP) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 292.401,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.172.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 mai 2015

1. Monsieur Makoto FUKUI a démissionné de son mandat de gérant de classe C.
2. Monsieur Takeshi TAKAHASHI, administrateur de sociétés, né à Kanagawa (Japon), le 10 septembre 1978, demeurant professionnellement à 38 Berkeley Square, 7th Floor Berger House, London W1J 5AE, Royaume-Uni, a été nommé comme gérant de la catégorie C pour une durée indéterminée avec effet au 22 mai 2015.

Luxembourg, le 26 mai 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Whitewood (MSCP) UK S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015078101/17.
(150088825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2015.

Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 177.983.

In the year two thousand and fifteen, on the first of January at 4.40 p.m..

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, having a share capital of eighteen thousand two United States Dollars (USD 18,002.-), registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177 980,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, notary's clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal, given on January 1, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177 983, having a share capital of twelve thousand six hundred fifty euro (EUR 12,650.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 5 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1870 on 2 August 2013.

The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 1 January 2015 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated above, represents the whole share capital and may validly decide to amend the articles of association of the Company as follows:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital from its current amount of twelve thousand six hundred fifty euro (EUR 12,650.-) up to twelve thousand six hundred fifty euro and two cents (EUR 12,650.02), through the issue of two (2) shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0,01) each.

The two (2) new shares issued have been subscribed by the Sole Shareholder, aforementioned, for the amount of the EUR equivalent to twenty-five million one hundred thousand United States Dollars (USD 25,100,000) based on the opening exchange rate between the USD and EUR on January 2, 2015 as announced by the European Central Bank.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of all of the outstanding shares, being eighteen thousand (18,000) shares, of Syniverse Technologies B.V., a Besloten Vennootschap incorporated and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Handelsregister - Kamer van Koophandel under number 34187906, having its registered office at De Entree 99 - 197, 1101 HE Amsterdam Zuidoost, The Netherlands.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of the EUR equivalent to twenty-five million one hundred thousand United States Dollars (USD 25,100,000) based on the opening exchange rate between the USD and EUR on January 2, 2015 as announced by the European Central Bank consists of two eurocents (EUR 0.02) for the share capital and the EUR equivalent to twenty-five million one hundred thousand United States Dollars (USD 25,100,000) based on the opening exchange rate between the USD and EUR on January 2, 2015 as announced by the European Central Bank minus two eurocents (EUR 0.02) for the share premium.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred fifty euro two cents (EUR 12,650.02) represented by one million two hundred and sixty-five thousand two (1,265,002) ordinary shares in registered form with a par value of one eurocent (EUR 0.01-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour de janvier à 16:40 heures.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Syniverse Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec un capital social de dix-huit mille deux Dollars américains (USD 18.002,-), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 980,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, cleric de notaire, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} janvier 2015.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Syniverse Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec un capital social de douze mille six cent cinquante euros (EUR 12.650,-), immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 983, constituée selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1870 en date du 2 août 2013.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} janvier 2015 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel douze mille six cent cinquante euros (EUR 12.650,-) jusqu'à celui de douze mille six cent cinquante euros et deux centimes (EUR 12.650,02), par l'émission de deux (2) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les deux (2) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique, précité, pour le montant étant l'équivalent en euros de vingt-cinq millions cent mille Dollars américains (USD 25.100.000) déterminé par le taux de change entre USD et EUR le 2 janvier 2015 tel qu'annoncé par la Banque Centrale Européenne à l'ouverture.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en toutes les actions en circulation, soit dix-huit mille (18.000) actions, de Syniverse Technologies B.V., une Besloten Vennootschap constituée et existante sous les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès du Handelsregister - Kamer van Koophandel sous le numéro 34187906, ayant son siège social à De Entree 99 - 197, 1101 HE Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global du montant équivalent en euros de vingt-cinq millions cent mille Dollars américains (USD 25.100.000) déterminé par le taux de change entre USD et EUR le 2 janvier 2015 tel qu'annoncé par la Banque Centrale Européenne à l'ouverture consiste en deux centimes d'euro (EUR 0,02) pour le capital social et l'équivalent en euros de vingt-cinq millions cent mille Dollars américains (USD 25.100.000) déterminé par le taux de change entre USD et EUR le 2 janvier 2015 tel qu'annoncé par la Banque Centrale Européenne à l'ouverture moins deux centimes d'euro (EUR 0,02) pour la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent cinquante euros et deux centimes (EUR 12.650,02), représenté par un million deux cent soixante-cinq mille deux (1.265.002) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 janvier 2015. GAC/2015/492. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015077335/122.

(150087882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

ML Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 10, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.841.

L'AN DEUX MILLE QUINZE.

LE DOUZE MAI.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ML Concept S.A.", avec siège social à L-4830 Rodange, 10, route de Longwy, constituée par acte du notaire Jacqueline HANSENPEFFER, alors de résidence à Capellen, en date du 30 mars 1995, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 347, page 16640 du 27 juillet 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé contenant conversion du capital en Euro, en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1428 du 2 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Virginie KLOPP, employée, demeurant professionnellement à 6, Rue d'Arlon L-8399 Windhof,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement au 39, Boulevard Joseph II, à L-1840 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie KLOPP prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Constater que les actions sont toutes nominatives.
- 2) Prévoir la possibilité pour le Conseil d'Administration de verser des acomptes sur dividendes.
- 3) Procéder à la refonte totale des statuts pour avoir des statuts adaptés à l'évolution législative en la matière et notamment des statuts d'une société anonyme pouvant être unipersonnelle, le tout avec modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la vente et la pose d'éléments préfabriqués en bois et en matière synthétique, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

- 4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend note que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant la totalité du capital social de la société, sont toutes sous forme nominative.

Le registre des actionnaires est déposé sur la table du bureau de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner la possibilité au Conseil d'Administration de la société de verser des acomptes sur dividendes et d'insérer cette possibilité dans les statuts de la société tels que mieux repris ci-après à l'article 16 de la résolution suivante, contenant refonte des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour avoir des statuts adaptés à l'évolution de la législation en la matière dont notamment des statuts d'une société anonyme unipersonnelle, avec modification de l'objet social comme stipulé à l'ordre du jour ci-avant et mieux détaillé ci-après.

Les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er}. Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiée et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «ML Concept S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rodange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la vente et la pose d'éléments préfabriqués en bois et en matière synthétique, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (30.986,69.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des termes et conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire du comparant ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KLOPP, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015077144/217.

(150087657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

ALG Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 174.431.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Olivier Harles, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of ALG Luxco I S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 174.431 and having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), pursuant to resolutions of the sole manager of the Company dated 26 March 2015.

An excerpt of the minutes of said resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 March 2015, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

2) Pursuant to article 5.1 of the updated articles of association of the Company as of 5 March 2015, the Company's subscribed share capital is set at forty-nine thousand eight hundred twenty-nine US dollars and eighty cent (USD 49,829.80) represented by fully paid-up shares (the "Shares"), consisting of:

- one (1) management share with a nominal value of ten cents (USD 0.10);
- four hundred ninety-five thousand four hundred thirty-two (495,432) Class A Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nil (0) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nil (0) Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nil (0) Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each.

3) Pursuant to article 5.15 of the articles of incorporation of the Company as of 5 March 2015, the authorised capital is set at four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-seven thousand twenty-seven US dollars and ten cent (USD 499,997,027.10) represented by:

- three billion four hundred ninety-nine million nine hundred seventy-three thousand one hundred thirty-six (3,499,973,136) Class A Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

- four hundred and forty-nine million nine hundred and ninety-six thousand thirty-one (449,996,031) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;

- four hundred and forty-nine million nine hundred and ninety-six thousand thirty-one (449,996,031) Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time; and

- four hundred and forty-nine million nine hundred and ninety-six thousand thirty-one (449,996,031) Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time.

4) In accordance with article 5.15 of the articles of incorporation of the Company, during a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolutions dated 27 December 2012 deciding to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the sole manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the sole manager may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the sole manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The sole manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the sole manager, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

5) By resolutions adopted on 26 March 2015, the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of one hundred twenty-four US dollars and ten cent (USD 124.10) from its current amount of forty-nine thousand eight hundred twenty-nine US dollars and eighty cent (USD 49,829.80) up to a total amount of forty-nine thousand nine hundred fifty-three US dollars and ninety cent (USD 49,953.90) through the issuance of:

- Four hundred fifteen (415) new Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares (the "New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares");

- Four hundred fourteen (414) new Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares (the a "New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares"); and

- Four hundred twelve (412) new Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares (the "New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares"); each having a nominal value of ten cent (USD 0.10) (the "New Shares") and resolved to suppress any preferential subscription right of the existing shareholders of the Company with respect to the issue of such New Shares.

The New Shares have been subscribed as follows:

- Sixty-eight (68) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, sixty-eight (68) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and sixty-eight (68) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Steve Dumaine, born on May 8, 1970, in Mishawaka, Indiana, USA, residing at 4548 Belclaire Ave, Dallas, TX 75205, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of twenty US dollars and forty cent (USD 20.40) to the share capital of the Company;

- Nine (9) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, nine (9) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and nine (9) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Bob Thye, born on July 12, 1963, in San Diego, California, USA, residing at 233 E. King St. Apt 319, Malvern, PA 19355, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of two US dollars and seventy cent (USD 2.70) to the share capital of the Company;

- Seven (7) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, seven (7) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and seven (7) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by William Hopping, born on June 9, 1962, in Detroit, Michigan, USA, residing at 1053 General Sullivan Drive, West Chester PA 19382, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of two US dollars and ten cent (USD 2.10) to the share capital of the Company;

- Seven (7) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, seven (7) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and seven (7) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Ryan Solomon, born on July 28, 1979, in Riverside, California, USA, residing at 2547 Veronica Dr, Chester Springs, PA 19425, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of two US dollars and ten cent (USD 2.10) to the share capital of the Company;

- Seven (7) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, seven (7) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and seven (7) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Julia Davidson, born on August 23, 1952, in Saint John, New Brunswick, Canada, residing at 6 Fawn Court, West Chester, PA 19382, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of two US dollars and ten cent (USD 2.10) to the share capital of the Company;

- Seven (7) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, seven (7) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and seven (7) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Katriona Knaus, born on June 7, 1963, in Tralee, County Kerry, Ireland, residing at 16 Harvey Lane, Malvern, PA 19355, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of two US dollars and ten cent (USD 2.10) to the share capital of the Company;

- Twenty-eight (28) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, twenty-eight (28) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and twenty-eight (28) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Jeff Clarke, born on May, 29, 1963, in Rochester, Pennsylvania, USA, residing at 9810 SW 15th Drive, Davie, FL 33324, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of eight US dollars and forty cent (USD 8.40) to the share capital of the Company;

- Seven (7) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, seven (7) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and seven (7) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Erik Lewis, born on January 20, 1973, in Salt Lake City, Utah, USA, residing at 1605 Parker Rd, Downingtown, PA 19335, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of two US dollars and ten cent (USD 2.10) to the share capital of the Company;

- Eighty-four (84) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, eighty-four (84) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and eighty-three (83) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Peter Bowler, born on May 14, 1955, in Rockville Center, New York, USA, residing at 116 N Aberdeen Ave. Apt 1A Wayne, PA 19087, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of twenty-five US dollars and ten cent (USD 25.10) to the share capital of the Company;

- Seven (7) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, seven (7) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and seven (7) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Jacqueline Kuehnel, born on March 20, 1959, in Montevideo, Montevideo (Department), Uruguay, residing at 821 N Judson St, Philadelphia, PA 19130, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of two US dollars and ten cent (USD 2.10) to the share capital of the Company;

- Seven (7) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, seven (7) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and seven (7) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Fernando Fernandez, born on October 15, 1966, in Bogota, Cundinamarca, Colombia, residing at 1800 N Bayshore Dr. Apt 3809, Miami, FL 33132, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of two US dollars and ten cent (USD 2.10) to the share capital of the Company;

- Six (6) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, six (6) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and six (6) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Scott Quigley, born on November, 19, 1970, in Irving, Texas, USA, residing at 931 Benbrook Circle, Lantana, TX 76226, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of one US dollar and eighty cent (USD 1.80) to the share capital of the Company;

- Seven (7) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, seven (7) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and seven (7) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Colette Baruth, born on September 8, 1967, in Pompton Plains, New Jersey, USA, residing at 441 Wooded Way, Newtown Square, PA 19073, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of two US dollars and ten cent (USD 2.10) to the share capital of the Company;

- Thirty-seven (37) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, thirty-seven (37) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and thirty-six (36) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by Gabriel Felip, born on August 13, 1960, in Las Palmas de Gran Canaria, Canary Islands, Spain, residing at Blvd. Kukulcan Km 14.5, Mz 13, Lote 38, Retorno Ixchel, Zona Hotelera, 77500 Cancun, QROO, Mexico, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of eleven US dollars (USD 11) to the share capital of the Company;

- One hundred twenty-seven (127) New Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares, one hundred twenty-six (126) New Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares and one hundred twenty-six (126) New Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares have been subscribed by John Hutchinson, born on April 18, 1963, in Salt Lake City, Utah, USA, residing at 1136 S. Finegan Dr., West Chester, PA 19382, USA, paid up entirely through a contribution in cash and contributed in an amount of thirty-seven US dollars and ninety cent (USD 37.90) to the share capital of the Company.

The amount of one hundred twenty-four US dollars and ten cent (USD 124.10) has been allocated to the share capital of the Company.

6) All the New Shares have been fully paid up in cash by the subscribers prenamed, so that the total amount of one hundred twenty-four US dollars and ten cent (USD 124.10) is at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.

7) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of New Shares, article 5.1 and article 5.15 of the Articles of Association are amended and now read as follows:

“ **5.1. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at forty-nine thousand nine hundred fifty-three US dollars and ninety cent (USD 49,953.90) represented by fully paid-up shares (the “Shares”), consisting of:

- one (1) management share with a nominal value of ten cents (USD 0.10);
- four hundred ninety-five thousand four hundred thirty-two (495,432) Class A Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;

- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- nine hundred and fifty-five (955) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- four hundred fifteen (415) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- four hundred fourteen (414) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each;
- four hundred twelve (412) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each.”

“ **5.15. Authorised Capital.** In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital, the issued share capital not included, which is fixed at four hundred ninety-nine million nine hundred ninety-six thousand nine hundred three US dollars (USD 499,996,903) represented by:

- three billion four hundred ninety-nine million nine hundred seventy-three thousand one hundred thirty-six (3,499,973,136) Class A Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- thirty-one thousand fourteen (31,014) Class B1 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cent (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-seven thousand six hundred and sixteen (499,967,616) Class B2 Tranche 1 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time;
- four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-seven thousand six hundred and seventeen (499,967,617) Class B2 Tranche 2 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time; and
- four hundred and ninety-nine million nine hundred and sixty-seven thousand six hundred and nineteen (499,967,619) Class B2 Tranche 3 Ordinary Shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10) per share, which are reserved for issuance at a later time.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders’ resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Commandité is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Commandité may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandité, the present article is, as a consequence, to be adjusted.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 2,000.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Olivier Harles, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de ALG Luxco I S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.431 (la «Société») conformément aux résolutions du gérant unique de la Société prises le 26 mars 2015.

Un extrait du procès-verbal des dites résolutions, après avoir été paraphé «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 5 mars 2015, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Conformément à l'article 5.1 des statuts coordonnés de la Société en date du 5 mars 2015, le capital social souscrit de la Société est actuellement de quarante-neuf mille huit cent vingt-neuf dollars américains et quatre-vingt centimes (USD 49.829,80), représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions»), consistant en:

- une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10);
- quatre cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent trente-deux (495.432) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- zéro (0) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- zéro (0) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- zéro (0) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;

3) Conformément à l'article 5.15 des statuts coordonnés de la Société en date du 5 mars 2015, le capital social autorisé de la Société est actuellement fixé à quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille vingt-sept dollars et dix centimes (USD 499.997.027,10), représenté par:

- trois milliards quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-treize mille cent trente-six (3.499.973.136) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- quatre cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize trente et une (449.996.031) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- quatre cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize trente et une (449.996.031) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;
- quatre cent quarante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize trente et une (449.996.031) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur.

4) Conformément à l'article 5.15 des statuts coordonnés de la Société, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires en date du 27 décembre 2012 décidant de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'en aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à

supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

5) Conformément aux résolutions en date du 26 mars 2015, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt-quatre dollars américains et dix centimes (USD 124,10) afin de le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille huit cent vingt-neuf dollars américains et quatre-vingt centimes à un montant de quarante-neuf mille neuf cent cinquante-trois dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 49.953,90) par l'émission de:

- quatre cent quinze (415) Actions Ordinaires de Class B2 Tranche 1 nouvelles (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Class B2 Tranche 1»);

- quatre cent quatorze (414) Actions Ordinaires de Class B2 Tranche 2 nouvelles (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Class B2 Tranche 2»);

- quatre cent douze (412) Actions Ordinaires de Class B2 Tranche 2 nouvelles (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Class B2 Tranche 3»);

chacune ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) (ensemble les «Nouvelles Actions») et décide de supprimer tout droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société en rapport avec l'émission de ces Nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites de la manière suivante:

- soixante-huit (68) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, soixante-huit (68) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et soixante-huit (68) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Steve Dumaine, né le 8 mai 1970 à Mishawaka, Indiana, Etats-Unis, résidant au 4548 Belcaire Ave, Dallas, TX 75205, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de vingt dollars américains et quarante centimes (USD 20,40) au capital social de la Société;

- neuf (9) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, neuf (9) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et neuf (9) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Bob Thye, né le 12 juillet 1963 à San Diego, Californie, Etats-Unis, résidant au 233 E. King St., Apt 319, Malvern, PA 19355, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de deux dollars américains et soixante-dix centimes (USD 2,70) au capital social de la Société;

- sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par William Hopping, né le 9 juin 1962 à Detroit, Michigan, Etats-Unis, résidant au 1053 General Sullivan Drive, West Chester, PA 19382, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de deux dollars américains et dix centimes (USD 2,10) au capital social de la Société;

- sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Ryan Solomon, né le 28 juillet 1979 à Riverside, Californie, Etats-Unis, résidant au 2547 Veronica Dr, Chester Springs, PA 19425, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de deux dollars américains et dix centimes (USD 2,10) au capital social de la Société;

- sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Julia Davidson, née le 23 août 1952 à Saint John, New Brunswick, Canada, résidant au 6 Fawn Court, West Chester, PA 19382, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de deux dollars américains et dix centimes (USD 2,10) au capital social de la Société;

- sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Katriona Knaus, née le 7 juin 1963 à Tralee, County Kerry, Irlande, résidant au 16 Harvey Lane, Malvern, PA 19355, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de deux dollars américains et dix centimes (USD 2,10) au capital social de la Société;

- vingt-huit (28) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, vingt-huit (28) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et vingt-huit (28) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Jeff Clarke, né le 29 mai 1963 à Rochester, Pennsylvanie, Etats-Unis, résidant au 9810 SW 15th Drive, Davie, FL 33324, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de huit dollars américains et quarante centimes (USD 8,40) au capital social de la Société;

- sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Erik Lewis, né le 20 janvier 1973 à Salt Lake City, County Utah, Etats-Unis, résidant au 1605 Parker Rd, Downingtown, PA 19335, Etats-Unis,

entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de deux dollars américains et dix centimes (USD 2,10) au capital social de la Société;

- quatre-vingt-quatre (84) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, quatre-vingt-quatre (84) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et quatre-vingt-trois (83) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Peter Bowler, né le 14 mai 1955 à Rockville Center, New York, Etats-Unis, résidant au 116 N Aberdeen Ave., Apt 1A, Wayne, PA 19087, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de vingt-cinq dollars américains et dix centimes (USD 25,10) au capital social de la Société;

- sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Jacqueline Kuehnel, née le 20 mars 1959 à Montevideo, Montevideo (Département), Uruguay, résidant au 821 N Judson St., Philadelphia, PA 19130, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de deux dollars américains et dix centimes (USD 2,10) au capital social de la Société;

- sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Fernando Fernandez, né le 15 octobre 1966 à Bogota, Cundinamarca, Colombie, résidant au 1800 N Bayshore Dr., Apt 3809, Miami, FL 33132, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de deux dollars américains et dix centimes (USD 2,10) au capital social de la Société;

- six (6) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, six (6) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et six (6) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Scott Quigley, né le 19 novembre 1970 à Irving, Texas, Etats-Unis, résidant au 931 Benbrook Circle, Lantana, TX 76226, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de un dollar américain et quatre-vingt centimes (USD 1,80) au capital social de la Société;

- sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et sept (7) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Colette Baruth, née le 8 septembre 1967 à Pompton Plains, New Jersey, Etats-Unis, résidant au 441 Wooded Way, Newton Square, PA 19073, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de deux dollars américains et dix centimes (USD 2,10) au capital social de la Société;

- trente-sept (37) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, trente-sept (37) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et trente-six (36) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par Gabriel Felip, né le 13 août 1960 à Las Palmas de Gran Canaria, Iles Canaries, Espagne, résidant Blvd. Kukulcan Km 14.5, Mz 13, Lote 38, Retorno Ixchel, Zona Hotelera, 77500 Cancun, QROO, Mexico entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de onze dollars américains (USD 11) au capital social de la Société;

- cent vingt-sept (127) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1, cent vingt-six (126) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 et cent vingt-six (126) Nouvelles Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ont été souscrites par John Hutchinson, né le 18 avril 1963 à Salt Lake City, Etats-Unis, résidant au 1136 S. Finegan Dr., West Chester, PA 19382, Etats-Unis, entièrement libérées par un apport en numéraire en contribuant avec une somme de trente-sept dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 37,90) au capital social de la Société.

Le montant de cent vingt-quatre dollars américains et dix centimes (USD 124,10) a été alloué au capital social de la Société.

6) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs susmentionnés, de telle sorte qu'un montant total de cent vingt-quatre dollars américains et dix centimes (USD 124,10) est à la disposition de la Société, tel que justifié au notaire soussigné.

7) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, les articles 5.1 et 5.15 des statuts de la Société seront modifiés et auront désormais la teneur suivante:

« **5.1. Capital Souscrit.** Le capital souscrit de la Société est fixé à quarante-neuf mille neuf cent cinquante-trois dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 49.953,90), représenté par des actions entièrement libérées (les «Actions»), consistant en:

- une (1) action de commandité d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10);
- quatre-cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent trente-deux (495.432) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- neuf cent cinquante-cinq (955) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 d'une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) chacune;
- quatre cent quinze (415) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 d'une valeur de dix centimes (USD 0,10) chacune;

- quatre cent quatorze (414) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 d'une valeur de dix centimes (USD 0,10) chacune;

- quatre cent douze (412) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 d'une valeur de dix centimes (USD 0,10) chacune»

« **5.15. Capital Autorisé.** En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé fixé à quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-seize mille neuf cent trois dollars américains (USD 499.996.903), représenté par:

- trois milliards quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-treize mille cent trente-six (3.499.973.136) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- trente et un mille quatorze (31.014) Actions Ordinaires de Classe B1 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-sept mille six cent seize (499.967.616) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 1 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-sept mille six cent dix-sept (499.967.617) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 2 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur;

- quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent soixante-sept mille six cent dix-neuf (499.967.619) Actions Ordinaires de Classe B2 Tranche 3 ayant une valeur nominale de dix centimes (USD 0,10) par action, qui sont réservées à être émises dans le futur.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires en date du 27 décembre 2012 décidant de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'en aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.»

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à EUR 2.000,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/11795. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076514/444.

(150088231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Paul Mathey Architecture & Design S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 6, rue de l'Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 197.023.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le sept mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Paul MATHEY, architecte (Dipl. Ing. Univ.), né à Luxembourg, le 25 février 1984, demeurant à L-2550 Luxembourg, 42, avenue du X Septembre.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier d'architecture et de design industriel,

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En outre, la société pourra exercer toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation, sans entraîner cependant une modification essentielle dudit objet social.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 3. La société prend la dénomination de "PAUL MATHEY ARCHITECTURE & DESIGN, S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par vingt-cinq (25) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (€ 500.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts doivent être détenues au moins à:

a) 75% par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s), inscrite(s) à l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI)

i. dont au moins 51% par un ou plusieurs membre(s) obligatoire(s) de l'OAI, c'est-à-dire exerçant sa (leur) profession à titre d'indépendant et

ii. dont au moins 26% des parts et des droits de vote sont détenus par un ou plusieurs membre(s) obligatoire(s) et établi(s) au Luxembourg et disposant de la qualification requise à l'exercice de l'activité mentionnée sur l'autorisation d'établissement de la société.

b) les 25% restants au maximum par une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) qui ne risque(nt) pas de porter atteinte, directement ou indirectement, à l'indépendance professionnelle de la société.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider à la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Les associés, les gérants statutaires et les dirigeants salariés ne peuvent pas être des personnes physiques ou morales qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à l'indépendance professionnelle de la société.

De plus, si ces derniers assument des responsabilités techniques, alors ils doivent être inscrits à l'OAI comme membre obligatoire ou comme salarié d'un membre obligatoire de l'OAI.

En outre, il est entendu que la personne qui au nom de la société pose comme architecte des actes dont elle assume la responsabilité, doit remplir la condition de qualification exigée pour l'exercice de la prédite profession.

Dès lors, le pouvoir de signature des projets visés à l'article 4 de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil ne peut être confié ni individuellement ni collectivement à des personnes ne possédant pas la qualification requise.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les vingt-cinq (25) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Paul MATHEY, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Paul MATHEY, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-2273 Luxembourg, 6, rue de l'Ouest, étage 1, appartement 10.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MATHEY, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015077231/154.

(150088633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Rocket Club GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 196.982.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of May.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Eiffel Investment Group B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Schiphol Boulevard 127, 1118 BG Schiphol, the Netherlands, registered with the Dutch Chamber of Commerce, under number 24438957,

here represented by Mr. Liridon ELSHAIN, private employee, whose professional address is at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Schiphol, on May 5th, 2015,

After signature “ne varietur” by the authorised representative[s] of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Rocket Club GP S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may also act as the managing general partner of limited partnerships.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented.. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate and the Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole manager.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder[s]

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one

original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional Provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2015.

Subscription and payment

Eiffel Investment Group BV, represented as stated above, subscribes for five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1 The following are appointed as managers of the Company for a indefinite period:

- Mr. Jan Carel Kingma, born on 13 January 1945 in 's-Gravenhage and residing professionally at Schiphol Boulevard 127, 1118 BG Schiphol, the Netherlands; and

- Mr. Fabrice Dumonteil, born on 5 April 1974 in Saint-Germain-en-Laye, France, and residing professionally at Schiphol Boulevard 127, 1118 BG Schiphol, the Netherlands.

2 The registered office of the Company is located at 32-36 boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative[s] of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept mai.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Eiffel Investment Group B.V., une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire au Schiphol Boulevard 127, 1118 BG Schiphol, aux Pays-Bas, et enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas, sous le numéro 24438957,

représentée par Monsieur Liridon ELSHANI employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Schiphol le 5 mai 2015.

Après avoir été signée «ne varietur» par le[s] mandataire[s] de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Rocket Club GP S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également agir comme associé gérant commandité de sociétés en commandite simples et spéciales.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixent la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique et la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé[s]

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréées [s]. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Eiffel Investment Group BV, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1 Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jan Carel Kingma, né le 13 janvier 1945 à s'-Gravenhage et résidant professionnellement à Schiphol Boulevard 127, 1118 BG Schiphol, aux Pays-Bas; et

- Monsieur Fabrice Dumonteil, né le 5 avril 1974 à Saint-Germain-en-Laye, France, et résidant professionnellement à Schiphol Boulevard 127, 1118 BG Schiphol, aux Pays-Bas.

2 Le siège social de la Société est établi au 32-36 boulevard d'Avranches L-1160 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec [le / les] mandataire[s] de la partie comparante.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 mai 2015. 2LAC/2015/10736. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Référence de publication: 2015076292/493.

(150087329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Excellence Logging Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 196.994.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of May;

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mr. Bruno BURBAN, born on 26 September 1958 in Toulon, France, residing at 48, rue Boileau, F-92120 Montrouge, France; and

2. Mr. Benoit DEBRAY, born on 19 June 1958 in Suresnes, France, residing at 12 ter, rue des Petites Communes, F-95560 Chauvry, France

(together the Shareholders).

Both here represented by Mr Benoit TASSIGNY, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal dated on 5 and 6 May 2015.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée" which they declared to organize:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Excellence Logging Manco S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the Company), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the Law), as well as by the present articles of association (hereafter referred to as the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined hereafter) or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Niederanven.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have

any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

3. Object. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, cooperation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or surety ship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person, including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company and any person who is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) represented by 20,000.- (twenty thousand) registered shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each. (the Shares).

In these Articles Shareholders means the holders at the relevant time of the Shares and Shareholder shall be construed accordingly. In case of a sole holder of the Shares, the latter is designated as the Sole Shareholder.

5.2. The share capital of the Company shall be increased or decreased by resolution of the general meeting of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The Company may establish a share premium account (the Share Premium Account) into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to 1 (one) or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 Subject to the conditions set by the Law, the Company can proceed to the repurchase of its own Shares by a decision of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose as determined by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate), on the basis of interim accounts prepared by the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate).

6. Shares.

6.1 Voting Rights. Each Share entitles to 1 (one) vote.

6.2 Economic Rights All Shares will have equal economic rights.

6.3 Shares indivisibility Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only 1 (one) owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by 1 (one) of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by 1 (one) manager (the Sole Manager) or managers (the Managers). The managers shall be divided in 2 (two) categories of managers, respectively denominated class A Managers and class B Managers (the class B Managers being mandatorily Luxembourg residents). If the Company has from time to time more than 1 (one) Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the Board of Managers). The Sole Manager or the Managers (as appropriate) need not be shareholder(s).

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, with or without cause, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 15.2.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the Sole Shareholder, or the general meeting of Shareholders (as the case may be) fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

10. Representation of the Company. Subject as provided by Luxembourg law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

Subject as provided by Luxembourg law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than 1 (one) Manager, the joint signatures of 1 (one) class A Manager together with 1 (one) class B Manager.

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with article 11.

11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, if the Company has more than 1 (one) Manager, one class A Manager and one class B Manager acting jointly, may delegate any of their powers for specific tasks to 1 (one) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers may be convened by any means (including mail, fax, e-mail, telegram, telex, or by phone) by any Manager. The Board of Managers may appoint 1 (one) of the Managers as chairman (the Chairman).

12.2 In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative at a meeting of the Board of Managers to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that meeting of the Board

of Managers. A Manager can act as representative for more than 1 (one) other Manager at a meeting of the Board of Managers.

12.4 A meeting of Managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting at least half of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the Managers present or represented and at least with the positive vote of one (1) class A Manager. In case of a tie, the Chairman will have a casting vote.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from the Grand Duchy of Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.9 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Chapter IV. - Decisions of the Sole Shareholder and of the general meeting of the Shareholders

13. Sole Shareholder. In case of Sole Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

14. General meetings of the Shareholders.

14.1 In case of plurality of Shareholders, the general meetings of the Shareholders may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company. Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each Shareholder at least 24 (twenty four) hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice. Any Shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such Shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed 25 (twenty five). In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders

14.3 Should the Company have more than 25 (twenty five) Shareholders, at least one (1) annual general meeting must be held each year.

14.4 Each Shareholder shall have 1 (one) vote for every Share of which he is the holder.

15. Majorities.

15.1 In case of a Sole Shareholder, any decision is validly taken insofar as the Sole Shareholder adopts them by written decision(s).

15.2 In case of a plurality of Shareholders, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning at more than 1/2 (half) of the share capital adopt them, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

15.3 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least 75% (seventy five per cent) of the Company's share capital, in accordance with any provisions of the Law. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers on the basis of an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities prepared by the Sole Manager or the Board of Managers, as applicable.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, 5% (five percent) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches 10% (one tenth) of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one (1) of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 In case of a Sole Shareholder, the latter can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

19.2 In case of plurality of Shareholders, the liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing 75% (three-quarters) of the Company's share capital. The liquidation will be carried out by 1 (one) or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of Luxembourg law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the said parties, represented as stated here above, declare that the share capital of the Company has been subscribed as follows:

- Mr. Bruno Burban has subscribed to 10,000 (ten thousand) Shares in the Company, each having a nominal value of one US Dollar (USD 1,-);

- Mr. Benoit Debray has subscribed to 10,000 (ten thousand) Shares in the Company, each having a nominal value of one US Dollar (USD 1,-)

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) corresponding to a share capital of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400.-.

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) The number of managers is set at 5 (five). The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Mr. Bruno Burban born on 26 September 1958 in Toulon, France, having his address at 48 rue Boileau, 92120 Montrouge, France; and
- Mr. Benoit Debray born on 19 June 1958 in Suresnes, France, having his address at 12 ter rue des Petites Communes, 95560 Chauvry, France

Class B Managers:

- Ms. Anke Jager, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany having her professional address at 7 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mr. James Lees, born on 31 January 1978 in Belfast, United Kingdom, having his professional address at 7 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duchy of Luxembourg; and
 - Ms. Hana Balajkova, born on 24 February 1983 in Zlin, Czeck Republic, having her professional address at 7 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duchy of Luxembourg;
- 2) The Company shall have its registered office at 7 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le huit mai;

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Bruno BURBAN, né le 26 septembre 1958 à Toulon, France, demeurant au 48 rue Boileau, F-92120 Montrouge, France; et

2. Monsieur Benoit DEBRAY, né le 19 juin 1958 à Suresnes, France, demeurant au 12 ter, rue Petites Communes, F-95560 Chauvry, France;

(ensemble les Associés)

Les deux ci-après représentés par Monsieur Benoit TASSIGNY, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations donnés sous seing privé en date du mai 2015.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Excellence Logging Manco S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la Société), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (ci-après définie comme la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Niederanven..

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxem-

bourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou par le Conseil de Gérance, selon le cas.

3. Objet. Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société d'investissement holding et de coordonner les activités de toutes les entités au sein desquelles la Société détient directement ou indirectement des participations, et d'acquérir (que ce soit par voie de souscription initiale, d'appel d'offres, d'achat, d'échange ou tout autre moyen) la totalité ou toute partie des titres, actions, emprunts obligataires, titres obligataires, obligations, ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tous autres actifs de toutes sortes et de détenir ces instruments en tant qu'investissements, et de vendre, échanger ou disposer de ces instruments;

3.2 d'exercer tout commerce ou activité commerciale de toute sorte et acquérir, entreprendre et exercer tout ou partie de l'activité commerciale, des actifs immobiliers et/ou des passifs de toute personne exerçant une activité commerciale;

3.3 d'investir et négocier l'argent et les fonds de la Société de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée et de prêter de l'argent et accorder des crédits, dans chaque cas, à toute personne, que ce soit avec ou sans garantie;

3.4 d'emprunter, lever ou garantir le paiement d'argent de toute manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considèrent comme appropriée, y compris via l'émission (dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise) d'emprunts obligataires et autres titres ou instruments, perpétuels ou non, convertibles ou non, qu'ils soient grevés ou non sur tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non appelé, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir une participation dans, fusionner, consolider avec et constituer une société ou tout accord de partage des profits, union d'intérêts, coopération, joint-venture, concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure toute garantie ou contrat d'indemnité ou caution, et de fournir des sûretés, y compris la garantie et la provision de sûretés pour l'accomplissement des obligations de et le paiement de toute somme par toute personne y compris toute entité dans laquelle la Société a une participation directe ou indirecte ou toute personne qui est alors un membre ou bien qui a une participation directe ou indirecte dans la Société ou qui est associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), et que ce soit par garantie personnelle ou hypothèque, charge ou privilège sur tout ou partie des engagements de la Société, propriétés, actifs ou capital non appelé (présents et futurs) ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" inclus toute obligation, bien que décrite, de payer, régler, fournir des fonds pour le paiement ou le règlement de (y compris par avance d'argent, achat ou souscription de parts sociales ou autres titres et achat d'actifs ou de services), d'indemniser ou maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement ou autrement être responsable de tout endettement de toute autre personne;

3.7 d'acheter, prendre à bail, échanger, louer ou autrement acquérir tout bien immobilier ou mobilier et tout droit ou privilège sur ou eu égard celui-ci;

3.8 de vendre, donner à bail, échanger, prendre en location et disposer de tout bien immobilier ou mobilier, et/ou de tout ou partie des engagements de la Société, pour une contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) considère appropriée, y compris pour des parts sociales, emprunts obligataires ou autres titres, qu'ils aient été entièrement ou partiellement payés, de toute personne, ayant ou non des objets (en totalité ou en partie) similaires à ceux de la Société; de détenir des parts sociales, titres obligataires et autres titres ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, accorder des options sur, mettre sur compte et gérer de quelque façon qu'il soit tout ou partie des biens et droits de la Société;

3.9 d'entreprendre tout ou partie des actions décrites dans tout paragraphe de cet article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, contractant, fiduciaire ou autrement; (c) par voie ou à travers de fiduciaires, mandataires, sous-contractants ou autres; et (d) seul ou avec d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes actions (y compris conclure, exécuter, et délivrer des contrats, actes, accords ou arrangements avec ou en faveur de toute personne) qui sont, selon l'opinion du Gérant Unique ou de Conseil de Gérance (selon le cas) connexes ou déterminantes pour la réalisation de tout ou partie des objets de la Société, ou de l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars US) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar US) chacune (les Parts Sociales).

Dans ces Statuts Associés désigne les titulaires au moment pertinent des Parts Sociales et Associé doit être interprété en conséquence. Dans le cas d'un seul détenteur des Parts Sociales, ce dernier est désigné comme l'Associé Unique.

5.2. Le capital social de la Société sera augmenté ou réduit par résolutions de l'assemblée générale des Associés adoptées dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Emission) sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil de Gérance sous réserve de la Loi et des présents Statuts.

5.4 Sous réserve des conditions fixées par la Loi, la Société peut sans limitation, accepter des sommes en capital propre ou tout autre apport sans émission de nouvelles Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de cet apport, et peut porter ces apports à 1 (un) ou plusieurs comptes. Les décisions portant sur l'utilisation de ces comptes doivent être prises par le ou les Gérant(s) dans le respect des dispositions de la Loi et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, il est possible, mais il n'est pas obligatoire, d'allouer ces sommes à la personne qui les a apportées.

5.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales suite à une décision du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance (selon le cas) à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes pour ce faire et fixées par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), sur base de comptes intérimaires préparés par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

6. Parts Sociales.

6.1 Droits de vote. Chaque Part Sociale donne droit à 1 (un) vote.

6.2 Droits Economiques. Toutes les Parts Sociales ont des droits économiques égaux.

6.3 Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert de parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par 1 (un) des Associés sont librement transférables à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par 1 (un) gérant (le Gérant Unique) ou par plusieurs gérants (les Gérants). les gérants seront divisés en 2 (deux) catégories de gérants, respectivement dénommés Gérants de classe A et Gérants de classe B (les Gérants de classe B étant obligatoirement résidents luxembourgeois). Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le Gérant Unique ou les Gérants (selon le cas) ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision d'une assemblée générale des Associés conformément aux articles 15.2.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

9. Pouvoir du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance. Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'Associé Unique ou à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la Société. Sous réserve que ce qui est prévu par la loi luxembourgeoise et par ces Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 si la Société a 1 (un) Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'1 (un) Gérant, les signatures conjointes de 1 (un) Gérant de classe A avec 1 (un) Gérant de classe B.;

10.3 toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué en vertu de l'article 11.

11. Délégation et mandat du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un (1) Gérant, un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant conjointement, peuvent déléguer leurs pouvoirs à un (1) ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées et déterminent les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de Conseil de Gérance, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout moyen (y compris par lettre, facsimilé, courriel, télégramme, télex ou par téléphone) par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer 1 (un) des Gérants comme président (le Président).

12.2 Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne) pour le représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à une réunion du Conseil de Gérance.

12.4 Une réunion des Gérants est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins la moitié des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées par une majorité simple des Gérants présents ou représentés. En cas d'égalité de votes, le Président aura un vote prépondérant.

12.5 L'utilisation de moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis le Grand-Duché de Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie et chaque Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être valablement prises par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que facsimilé, courriel, télégramme, télex ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par tout Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.9 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique devront être documentées par écrit.

Titre IV. - Décision de l'Associé Unique ou de l'assemblée générale des Associés

13. Associé Unique. En cas d'Associé Unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

14. Assemblées générales des Associés.

14.1 En cas de pluralité d'Associés, les assemblées générales des Associés pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société. Des notices écrites de convocation à l'assemblée générale comprenant l'ordre du jour devront être envoyées à chaque Associé au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion, en précisant le lieu et l'endroit de la réunion. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée générale peut valablement se tenir sans convocation. Tout Associé peut être représenté et agir à toute assemblée générale en désignant par écrit une autre personne agissant en tant que mandataire de cet Associé, ce mandataire ne devant pas nécessairement être Associé lui-même.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit. Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une assemblée générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis aux résolutions écrites des Associés.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de 25 (vingt-cinq) Associés, il devra être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale.

14.4 Chaque Associé aura un 1 (un) vote pour chaque Part sociale qu'il détient.

15. Majorités.

15.1 En cas d'Associé Unique, toute décision est valablement prise lorsque l'Associé Unique l'adopte par résolution écrite.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social les adoptent, sous condition que si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou à la première consultation par écrit, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe le nombre de Parts Sociales représentées.

15.3 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance sur base d'un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas).

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, 5% (cinq pour cent) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la clôture de l'exercice social sur la base d'un relevé de comptes montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés (lorsque c'est applicable) depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des présents Statuts, et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspond pas à un profit effectivement réalisé peut être réclamée aux Associés.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'1 (un) de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 En cas d'Associé Unique, celui-ci peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

19.2. En cas de pluralité des Associés, la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les 3/4 (trois quarts) du capital social de la Société. La liquidation sera assurée par 1 (un) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence au droit luxembourgeois.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts étant ainsi rédigés par les parties comparantes, ces parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent que le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Bruno Burban a souscrit à 10.000 (dix mille) Parts Sociales, chacune d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-).

- Monsieur Benoit Debray a souscrit à 10.000 (dix mille) Parts Sociales, chacune d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-).

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de USD 20.000,- (vingt mille dollars US) correspondant à un capital social de USD 20.000,- (vingt mille dollars US) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.400,-.

Décisions des Associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de Gérants est fixé à cinq (5). Sont nommés en tant que Gérants pour une période illimitée:

Gérants de Classe A:

- Monsieur Bruno Burban, né le 26 septembre 1958 à Toulon, France, ayant son adresse au 48 rue Boileau, 92120 Montrouge, France; et

- Monsieur Benoit Debray, né le 19 juin 1958 à Suresnes, France, ayant son adresse au 12 ter, rue Petites Communes, 95560 Chauvry, France

Gérants de Classe B:

- Madame. Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, ayant son adresse professionnelle au 7 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand- Duché de Luxembourg;

- Monsieur James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 7 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Madame. Hana Balajkova, née le 24 février 1983 à Zlin, République Tchèque, ayant son adresse professionnelle au 7 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et

2) Le siège social de la Société est établi au 7 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, Commune de Niederranven, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15120. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015076785/560.

(150087646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Reof SLP I, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 197.007.

—
EXCERPT

1. Members who are jointly and severally liable. REOF SLP I Management, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 196.827, the managing general partner (associé commandité gérant) of the Partnership (the "General Partner").

2. Name, Purpose and registered office of the Partnership.

(i) The name of the Partnership is "REOF SLP I".

(ii) The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Partnership may carry out any commercial, financial, industrial or intellectual property activities and any transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

The Partnership may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may also act as a partner or shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

(iii) The registered office and place of central administration of the Partnership in Luxembourg is located at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. At any time, the General Partner may in its sole discretion designate another registered office within the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Management and Manager's powers. The General Partner, acting for and on behalf of the Partnership shall have the power to perform any and all acts necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance of the purpose of the Partnership, including, without limitation, any and all of the powers that may be exercised on behalf of the Partnership pursuant to the limited partnership agreement.

The management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner acting as the sole managing general partner (associé gérant commandité). The limited partners shall have no part in the conduct of business of the Partnership or in the management or control of the Partnership and shall have no authority or right to execute any documents or to act on behalf of the Partnership in connection with any matter, or deal with any person, except within the limits of article 22-4 of the 1915 Law. The exercise by any limited partner of any right conferred herein shall not be construed to constitute participation by such limited partner in the conduct of the business of the Partnership or in the control of the investment or other activities of the Partnership so as to make such limited partner liable as a general partner for the debts and obligations of the Partnership for purposes of the 1915 Law or otherwise.

In addition, the General Partner shall have the right, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, to delegate certain management and administrative responsibilities and powers to special agents in and outside of Luxembourg; provided that the management and the conduct of the activities of the Partnership shall remain the sole responsibility of the General Partner.

Subject to the other provisions of the limited partnership agreement, the General Partner shall have all the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Partnership, or in its own name or through other agents, to carry the purpose of the Partnership in accordance with, and subject to the limitations contained in the limited partnership agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any person, including any limited partner.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner or, as the case may be, by any person to whom such signatory authority has been delegated by the General Partner.

The Partnership shall be exclusively represented by the General Partner in accordance with its management authorities as set forth in the limited partnership agreement. The General Partner's authority to represent the Partnership shall be limited to the Partnership's assets. Its authority to represent the Partnership shall further be limited insofar as no limited partner shall at any time be exposed to a liability for the Partnership's obligations in excess of its obligation to pay the amount such limited partner committed to contribute to the Partnership in accordance with the terms of the limited partnership agreement. The General Partner and its representatives may enter into any legal transaction on behalf of the Partnership with themselves in person or as an agent of a third party. For the avoidance of doubt no limited partner shall act as a member of a management body or as agent of the General Partner nor execute any documents on behalf of the General Partner or act as a representative of the General Partner.

The Partnership, acting by the General Partner or any other person to whom authority has been delegated by the General Partner and not being a limited partner, may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in all activities and transactions as may in the opinion of the representative be necessary or advisable in order to carry out the purpose of the Partnership, subject to and in accordance with the provisions of the limited partnership agreement and within the limits of the delegation.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commenced upon its formation, on 12 May 2015, and shall continue for an unlimited period unless terminated earlier pursuant to a termination event, pursuant to the limited partnership agreement.

5. Financial year. Unless otherwise required by law, the financial year of the Partnership shall begin each year on the first (1st) of January and end on the thirty-first (31st) of December of the same year, with the exception of the first financial year which shall begin on the date on which the Partnership commenced pursuant to this Agreement and shall end on the thirty-first (31st) of December 2015.

EXTRAIT

1. L'associé solidairement responsable. REOF SLP I Management, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dotée d'un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.827 (l'«Associé Commandité»).

2. Le nom, l'objet social et le siège social.

(i) Le nom de la Société est «REOF SLP I».

(ii) L'objet de la Société est de détenir, d'administrer, de contrôler et de développer un portefeuille de participations de toutes formes, au sein de sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que toute autre forme d'investissement, d'acquisition par achat, souscription ou autre transaction, mais aussi la cession par vente, échange, ou autre transaction, de titres de toutes sortes.

La Société peut entreprendre toute activité commerciale, financière, industrielle, ou de propriété intellectuelle, de même que toute transaction qui se rapporte ou promeut de manière directe ou indirecte à son objet.

La Société peut en outre se porter garante ou accorder des sûretés en faveur de tiers, afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte, ou de sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir en tant qu'associé ou actionnaire de toute entité luxembourgeoise ou étrangère, peu important qu'elle engage une responsabilité limitée ou illimitée pour les dettes et obligations de telles entités.

(iii) Le siège social et le centre d'administration de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg. A tout moment, l'Associé Commandité peut à sa seule discrétion désigner un autre siège social au Grand-Duché du Luxembourg.

3. Gérance et pouvoirs du Gérant. L'Associé Commandité, agissant au nom et pour le compte de la Société, peut réaliser tout acte nécessaire ou opportun pour la réalisation de l'objet social, incluant notamment et sans limitations, tous les pouvoirs qui peuvent être exercés au nom de la Société en vertu du contrat social.

La gestion et le contrôle de la Société appartiennent exclusivement à l'Associé Commandité agissant tant qu'unique associé commandité gérant. Les associés commanditaires ne sauraient prendre part à la conduite des affaires de la Société ou à sa gestion, ou à son contrôle et n'ont l'autorité ou le droit d'exécuter tout document ou d'agir au nom de la Société que dans le cadre et les limites de l'article 22-4 de la Loi de 1915. L'exercice par tout associé commanditaire d'un des droits susmentionnés ne doit pas être considéré comme une participation par cet associé commanditaire à la conduite des affaires de la Société et ne pourra donc pas rendre cet associé commanditaire responsable des dettes et obligations de la Société en application de la Loi de 1915.

En outre, l'Associé Commandité peut, dans les limites de la Loi luxembourgeoise, déléguer certaines de ses responsabilités administratives, de gestion, et pouvoirs, à des délégués spéciaux, au Luxembourg ou ailleurs, pourvu que la gestion et la conduite des activités de la Société demeurent sous la responsabilité unique de l'Associé Commandité.

Sous réserve d'autres dispositions du contrat social, l'Associé Commandité dispose des pouvoirs les plus étendus et de l'autorité d'agir au nom et pour le compte de la Société, ou en son propre nom, ou par le biais d'autres représentants, afin de réaliser l'objet social en accord avec le contrat social et sujet aux limitations qu'il contient, mais encore de réaliser tout acte qu'il pourrait juger à sa seule discrétion utile ou nécessaire à cet égard et ce, sans autre acte, approbation, ou vote de quiconque, pas même un associé commanditaire.

La Société est liée par l'Associé Commandité, à l'égard des tiers et dans tous les domaines, ou, tel que ce peut être le cas, par toute personne à qui un pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

La Société sera exclusivement représentée par l'Associé Commandité conformément aux pouvoirs de gestion qui lui sont conférés dans le contrat social. Le pouvoir de représenter la Société dont dispose l'Associé Commandité est limité aux actifs de la Société. Son pouvoir de représenter la Société sera également limité dans la mesure où aucun associé commanditaire ne saurait en aucun cas être exposé à une responsabilité au titre des obligations de la Société autre que celle de verser son engagement. L'Associé Commandité et ses représentants peuvent conclure tout acte juridique pour le compte de la Société personnellement ou en tant que mandataire d'un tiers. Pour éviter toute ambiguïté, aucun associé commanditaire n'agira comme un gérant ou comme représentant de l'Associé Commandité, ou n'exécutera de documents au nom de l'associé Commandité ou agissant comme son représentant.

L'Associé Commandité ou toute autre personne n'étant pas associé commanditaire à qui il en a délégué le pouvoir, agissant pour le compte de la Société, peut signer, remettre et exécuter tous contrats et autres engagements et exercer toutes activités et participer à toutes opérations qui, de l'avis du représentant, peuvent être nécessaires ou souhaitables afin de réaliser les finalités et les objectifs de la Société, dans les limites de la délégation de pouvoir, sous réserve et conformément aux dispositions du contrat social.

4. Date à laquelle la société doit commencer et celle où elle doit finir. La Société commence à la date de sa formation, le 12 mai 2015, et perdurera pour une durée illimitée à moins qu'elle ne prenne fin en raison d'un événement terminal en vertu du contrat social.

5. Exercice social. À moins que la loi n'en dispose autrement, l'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année; exception faite du premier exercice social qui s'étend de la date de formation de la Société au trente-et-un décembre 2015.

Référence de publication: 2015077296/134.

(150088216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Domus Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 156.445.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015075951/10.

(150086609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Hansteen Borsigstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 762.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 125.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Borsigstrasse S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015076053/11.

(150086646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.

Marnix Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 164.273.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société le 20 mai 2015 les décisions suivantes:

- Reconnaître la démission de Tribeca Consulting and Management S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société avec effet au 20 mai 2015;

- nommer M. Sven Dahlin, né le 7 octobre 1971 à Engelbreckt, Stockholm, Suède, demeurant professionnellement au c/o Groc Investment Management, S.L., Av. Diagonal 640, étage 6A, 08017 Barcelone, Espagne, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 20 mai 2020;

- nommer M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 20 mai 2020;

- nommer M. Emil Haraldsson, né le 4 avril 1979 à Landeryd, Suède, demeurant professionnellement au c/o Brunswick Invest II AB, Norrlandsgatan, 15, 111 43 Stockholm, Suède, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 20 mai 2020;

- nommer M. David Anving, né le 19 février 1982 à Tvååker, Suède, demeurant professionnellement au 250 Kings Road, SW3 5UE Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 20 mai 2020;

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors composé de:

* Sven Dahlin, gérant de catégorie B;

* Roel Schrijen, gérant de catégorie A;

* Emil Haraldsson, gérant de catégorie B;

* David Anving, gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 mai 2015.

Référence de publication: 2015076166/31.

(150087053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2015.
